

Compte rendu de la séance du vendredi 15 mars 2019

Délibérations du conseil:

Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques de la RD 922 EN TRAVERSE - TR1

Le projet de mise en souterrain du **réseau électrique** de la RD 922 EN TRAVERSE TR1 est estimé à **185 282.68 Euros H.T.**

La participation de la Commune portera sur les **30 %** du montant ci-dessus soit **55 584,80 Euros**, La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux après attachement.

Les travaux de génie civil seront réalisés par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE QUERCY ROUERQUE GEVAUDAN titulaire du marché S.I.E.D.A. dans cette zone.

La commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des **réseaux téléphoniques**, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécom.

Il est estimé **40 095,39 Euros H.T.** La participation de la commune portera sur **50 %** du montant H.T. des travaux de génie civil, soit **20 047,70 Euros**.

Le Conseil Municipal **approuve le projet précité** et s'engage à créer les crédits nécessaires au paiement de la participation due au S.I.E.D.A.

Vote du compte administratif, affectation des résultats et vote du compte de gestion 2018 - budget principal commune

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Excédent de fonctionnement cumulé à fin 2018 : 416 292.78€ qui sera affecté en totalité en réserve en recette d'investissement

Excédent d'investissement cumulé à fin 2018: 150 495.22 €

Solde des restes à réaliser de 2018 en investissement : déficit de 170 945.73

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 et le compte de gestion en découlant

Vote du compte administratif, affectation des résultats et vote du compte de gestion 2018 - budget assainissement

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Excédent de fonctionnement cumulé à fin 2018 : 17 836.51€ qui sera affecté en totalité en réserve en recette d'investissement

Excédent d'investissement cumulé à fin 2018 : 28 048.96 €

Solde des restes à réaliser de 2018 en investissement : déficit de 91 095.96

Vote du compte administratif, affectation des résultats et vote du compte de gestion 2018 - budget lotissement les saules

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Excédent de fonctionnement cumulé à fin 2018 : 16 695.46€

Excédent d'investissement cumulé à fin 2018 : 34 573.05 €

Solde des restes à réaliser de 2018 en investissement : 0 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 et le compte de gestion en découlant

Vote du compte administratif, affectation des résultats et vote du compte de gestion 2018 - budget lotissement les saules Tr2

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Excédent de fonctionnement cumulé à fin 2018 : 61 774.99€

Déficit d'investissement cumulé à fin 2018 : 417 513.91 €

Solde des restes à réaliser de 2018 en investissement : 0 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 et le compte de gestion en découlant

Résultat de l'appel d'offre Aménagement de la RD en traverse

Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation pour ce projet
Les offres ont été les suivantes :

Entreprise	Montant HT Tranche Ferme	Montant HT opt°1	Montant HT opt°2	Montant HT total
COLAS	632 938.00 €	32 448.00 €	17 013.60 €	682 399.60 €
ETPLV	497 487.90 €	85 176.00 €	28 356.00 €	611 019.90 €
EUROVIA	544 759.77 €	47 860.80 €	19 258.45 €	611 879.02 €
GREGORY	604 359.12 €	36 098.40 €	25 993.00 €	666 450.52 €

Après analyse suivant les critères du règlement de la consultation il indique que l'analyse a été faite suivant prise en compte de l'option 1 et 2 puisque les 2 options sont retenues par la commune et qu'il en ressort que l'entreprise EUROVIA est la mieux-disante.

Le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 611 879.02 € H.T. soit 734 254.82€ TTC comprenant la tranche ferme, l'option 1 et l'option 2.

Dossier " Périmètres de protection " au titre du Code de l'Environnement et régularisation des droits de prélèvements du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala est confronté à des difficultés administratives quant au dossier cité en objet.

Il expose au Conseil Municipal que ce dossier « périmètres de protection » porte régularisation des droits d'eau du Syndicat Mixte des Eaux LEVEZOU SEGALA, à hauteur de 400l/s. Il rappelle que cette absence d'instruction par les Services de l'Etat, avait donné lieu en 2012, à un contentieux auprès du Tribunal administratif.

A l'unanimité et, dans l'intérêt général du service public de l'eau potable des territoires desservis par la ressource du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala, les membres du Comité syndical, lors de leur dernière assemblée générale, ont décidé d'informer chacun de leur conseil municipal et de délibérer afin que le dossier du Syndicat Mixte des Eaux soit rapidement mis à l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande que soit rapidement mis à l'enquête publique le dossier « Périmètres de protection » des ressources du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala,

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage concernant la réfection du passage busé du ruisseau de Souillens au lieu-dit Souillens

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par la commune de Lunac à la commune de La Fouillade pour la réalisation des travaux de réfection du passage busé du ruisseau de Souillens.

Fixation du montant des loyers "maison CAZALS-TRANIER" et nouvelle dénomination de l'immeuble

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'achèvement des travaux de rénovation des 2 maisons TRANIER et CAZALS en 4 logements destinés à la location des particuliers.

Cet immeuble prend le nom de "Résidence LE SEGALA".

Le prix des loyers est fixé comme suit:

- ◆ Logement N°1 : 440 €
- ◆ Logement N°2 : 540 €
- ◆ Logement N°3 : 195 €
- ◆ Logement N°4 : 275 €